



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/18090  
23 mai 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 22 MAI 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EQUATEUR AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité la déclaration ci-après faite par le Gouvernement équatorien à propos de l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe :

"Conformément à la politique traditionnelle de l'Equateur, pays qui rejette l'emploi de la force dans les relations internationales, appuie le règlement pacifique des différends et condamne toute pratique de discrimination raciale, le Gouvernement équatorien dénonce énergiquement l'attaque injustifiée perpétrée par l'Afrique du Sud contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, exprime sa solidarité avec les trois pays victimes de cette agression et forme des vœux fervents pour le rétablissement de la paix et le respect des droits légitimes des peuples de cette région."

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Miguel ALBORNOZ